

# Ce qu'il faut savoir sur la formation à Ancenis...

**Quelles sont ses buts ? Comment se déroule t-elle ? Est-elle adaptée à mes attentes ?**

A Ancenis, la formation est assurée par des moniteurs **bénévoles diplômés par la FFtir**.

Ils **donnent** une journée par mois de leurs temps, pour vous **accueillir et vous former**.

Il vous **appartient de vous libérer un samedi par mois** pour suivre la formation. A défaut, **ne vaut-il pas mieux s'inscrire dans un autre club, si vous n'êtes pas** en mesure de vous libérer le samedi ?

D'autres stands ont une approche de la formation différente. Chaque club de tir choisi sa gestion des formations.

**Certains clubs** ont même des moniteurs salariés ou non qui forment les **nouveaux sociétaires à la demande**.

Essayez de consulter ces clubs, et à vous de faire le **choix le mieux adapté à votre situation personnelle**.

A Ancenis, entre les samedis de formation, il est vivement recommandé de venir tirer au stand pour mettre en pratique ce qui a été vu lors des formations et **progresser, ainsi, plus rapidement !**

Des permanences sont organisées à cet effet certains jours. *Consultez l'affichage/mails du club.*

A très court terme, il **faudra acheter votre propre arme** pour tirer en toute autonomie.

Le club détient quelques armes, mais elles sont réservées à la formation.

**Il ne faut pas compter** sur les armes du club pour tirer à **votre guise**, chaque tireur **doit pouvoir se débrouiller** avec son propre matériel qu'il détiendra « *à la maison* », conformément à la législation.

Une fois encore, **d'autres clubs** pratiquent différemment.

**A vous de voir ce que vous voulez/pouvez faire... ? Quelle sont vos attentes en matière de tir ?**

Aux APA, vous serez formés à utiliser **tous les pas de tir du club**, à utiliser **tous les types d'armes** ; air comprimé (*à plomb*) pour découvrir la discipline « 10m » qui est une discipline olympique de tir. Le 10m est un sas d'entrée incontournable de la formation au tir sportif, car si on est « *bon* » au 10m, on sera « *bon* » aux autres distances !

vous ferez aussi du tir à la carabine 22lr à 50, 100 et **200mètres**, du tir à l'arme ancienne (*Pistolet/Revolver*) à 25m, du tir aux pistolets 22lr et 9m/m, au revolver 22lr et 38wc à 25m.

En parallèle, vous suivrez aussi, des modules théoriques sur le rechargement des cartouches, sur la législation des armes, sur la technique de tir, la nomenclature, *etc...*

Pour résumer, la formation à plusieurs objectifs ;

- 1) **Maitrise/Connaissance** parfaite de tous **les pas de tir** et des accès au stand.  
Rappel : le stand est en « accès libre », tous les jours de 08h00 à 19h30 y compris lors des vacances...  
La contrepartie est de suivre et **d'assimiler la formation**.  
Il est fermé pour compétitions ou entretien, certains jours.
- 2) **Connaissance/Aisance dans le maniement des armes** en toute sécurité, pour soi et les autres.  
Mise en pratique des règles FFT de sécurité et savoir appliquer le règlement intérieur du club Ancenis  
Découverte ou rappel des Techniques de tir à la cible.
- 3) **Connaissance des autres membres/intégration** au sein du club qui vous accueille, ce qui contribue à forger et maintenir une bonne ambiance au sein du club.
- 4) **Pratique/initiation/découverte** de **TOUTES les disciplines de tir sportives** pratiquées au sein du club pour éviter de former des « castes » préjudiciables à l'esprit du club !  
**Disciplines majeures** : tir Armes Anciennes, Tir Armes Réglementaires (**TAR**), 10mètres.  
Par la suite, vous pourrez aussi pratiquer, occasionnellement, le tir western, du tir plateau, le TSV ou du PTA.

La formation est **adaptée au niveau de pratique du tir de chacun**. Ainsi un **tireur confirmé** passera moins de temps dans les différents modules, par rapport à un **tireur débutant**. Pour un **tireur confirmé**, il faut compter, en moyenne, 3 à 5 séances maxi. Mais tout dépend de **son niveau réel de tir**, de sa maîtrise de la règle des « 5 ».

**L'inscription au club implique :**

- 1) La stricte observation de la réglementation sur les armes,
- 2) L'observation absolue des règlements et statuts de notre association, connaissance/application de la **règle des « 5 »**
- 3) **L'obligation de suivre la formation** sur le tir, d'une manière **active**, de réussir (*avoir au moins, 20/30*), au **QCM du club**, 12/20 au **Qcm FFtir** et enfin de passer avec succès les **différents tests de tir**.
- 4) En cas d'insuccès sur ma capacité de mise en œuvre de manière **autonome et sécurisé pour moi et les autres** des armes de **cat B** ou **d'échecs répétés aux tests** des armes de **cat B**, **je note que le club pourra me refuser la délivrance d'un carnet de tir/d'avis favorable pour pouvoir accéder aux armes de la catégorie B**.  
L'utilisation d'armes de **cat B** du club, ne pourra se faire, alors, **qu'accompagné d'un moniteur**.  
Mais j'aurai accès, comme le prévoit la législation, **aux armes de cat C et D**.  
L'accès au club ne sera validé définitivement, qu'en **cas de réussite de la formation**.